



## Engagement

L'entreprise de transport fournira à son personnel le présent protocole, le matériel et les formations nécessaires à l'application du présent protocole. En cas de non-respect de ce protocole, l'entreprise d'accueil pourra stopper les opérations et pourra réclamer l'indemnisation des frais occasionnés par le décalage de livraison ou de réception.

Il est interdit d'ouvrir les emballages des produits transportés. En cas de sous-traitance du transport, vous êtes tenus de fournir copie de ce protocole et vous restez responsable de son application.

Les termes de ce protocole sont opposables en cas de litige ou d'accident. Le présent protocole est applicable dès signature et pour une durée équivalente à la durée de la prestation. Il sera actualisé en cas de modification significative de l'un de ses composants. A titre de prestataire de service externe de la société INGREDIA SA, titulaire de la certification OEA sécurité sûreté, l'entreprise signataire du présent document, s'engage à respecter les mesures de sécurité sûreté applicables au sein des établissements d'INGREDIA SA dont ils ont eu connaissance, notamment en matière d'accès, d'utilisation des badges qui leur sont attribués et que le personnel intervenant est digne de confiance.

### Consignes d'hygiène et de sûreté



Portez vos chaussures de sécurité, votre gilet fluorescent et procédez à l'enregistrement à la borne avec une pièce d'identité.

Accès interdit aux mineurs (-18 ans) et animaux.

Ne pas dépasser les **20km/h** pour se déplacer sur le site. Faites attention aux piétons. **Stationnement interdit sur les trottoirs**, devant les bouches incendies et **sur les passages piétons**. Attention lors des manœuvres.

Stationnement PL interdit la nuit.

Aux quais, calez votre véhicule et donnez vos clés au bureau. Ne pas redémarrer sans autorisation



Lors du lavage du camion, portez des gants et des lunettes de sécurité.



Il est strictement interdit de monter sur les citernes et camions de bois sans harnais de sécurité et stop chute attaché à une ligne de vie ou un point fixe.

Mettre en position le garde au corps s'il existe.



En cas d'incendie sur le véhicule, combattez le feu puis éloignez-vous du véhicule. En cas d'évacuation, rejoignez le point de rassemblement



Vous entrez dans une entreprise agro-alimentaire certifiée OEA, vous devez respecter les règles d'hygiène, la propreté des locaux et les règles de protection à l'accès des locaux.



L'accès aux locaux est réglementé et autorisé uniquement par badge, restez près de votre véhicule. Accompagnants, enfants et animaux sont strictement interdits sur le site (sauf double chauffeur). Il est interdit de bloquer les portes



Fumer et vapoter sont interdits sauf dans les abris prévus à cet effet. Utilisez les cendriers.



Manger dans les bâtiments est interdit. Utilisez les poubelles pour les emballages.



Il est interdit de prendre des photos ou de filmer sans accord préalable.

Des toilettes et des douches sont à disposition, comme indiqué sur le plan ci-après. Les maintenir en l'état et signaler toute dégradation.